



-Communiqué de presse du 02 mars 2016-

## **Les sénateurs rejettent l'objectif de 20% d'aliments bios en restauration collective !**

Paris, le 02 mars 2016 - Alors que la proposition de loi visant à l'ancrage territorial de l'alimentation poursuit son parcours législatif au Sénat, **la Commission des affaires économiques vient d'adopter un amendement du sénateur UDI Henri Tandonnet supprimant l'objectif de 20% d'aliments issus de l'agriculture biologique en restauration collective publique d'ici à 2020.**

Alors que la crise agricole amène un grand nombre d'agriculteurs à se rapprocher des groupements d'agriculture biologique en vue d'effectuer une transition agricole nécessaire, l'adoption de cet amendement anti-bio est scandaleuse.

En première lecture à l'Assemblée nationale, cette proposition de loi défendue par Brigitte Allain a été adoptée à l'unanimité des groupes politiques, répondant ainsi favorablement à la vaste mobilisation citoyenne initiée par Agir pour l'Environnement qui avait recueillie plus de 115 000 signatures en quelques jours. Un sondage IFOP, commandé par l'association, a permis de constater que 76 % des personnes consultées se déclarent favorables à l'obligation d'introduire 20% d'aliments bios et locaux en restauration collective publique.

Agir pour l'Environnement appelle les sénateurs à rétablir l'objectif de 20% de bio en 2020 lors du passage en séance plénière de cette proposition de loi le 09 mars prochain.

---

### **Contact presse :**

**Mathias Chaplain, coordinateur de la campagne – Tél : 06 82 33 81 26**

*Association nationale de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement*